

Numéro spécial sur l'avant-projet de Convention d'UNI DROIT sur les titres détenus auprès d'un intermédiaire

Une référence indispensable de droit international et comparé sur les titres intermédiés

Traditionnellement, les concepts juridiques fondamentaux concernant la détention, l'aliénation et la constitution de garanties sur des titres étaient généralement identiques dans la plupart des systèmes juridiques. Notamment, le détenteur d'un titre était souvent considéré comme un propriétaire à tous les effets. Cependant, ces concepts ont dû subir des adaptations importantes pour les adapter aux pratiques modernes du marché, notamment en présence d'opérations réalisées par une chaîne d'intermédiaires tels que des banques ou des brokers. Ces adaptations ont été réalisées au sein de chaque système indépendamment les uns des autres, de sorte qu'aujourd'hui, le droit de la détention et de l'aliénation de titres varie considérablement selon les pays et des solutions différentes régissent la détention moderne de titres auprès d'un intermédiaire. A cet égard, les modèles de base sont la propriété, le trust et l'attribution de droits sur les titres. Ce patchwork de concepts augmente considérablement le risque juridique lié à la détention et à l'aliénation de titres, notamment dans un contexte transfrontalier.

Une étape im